



L'an deux mille vingt-six le 7 du mois de mai s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux, après convocation légale du 29 avril 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – Mme DOYEN Audrey – M. LEMOINE Anthony
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie - Mme
MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique - Mme
MARCHAL Astrid – M. GUEZET Philippe – Mme MILLET Prisca – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique - M.
GODEFROY Michaël – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude – Mme ROBILLOT Fanny -M. BOUCHEZ Hubert
M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe - Mme LORETTE
Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. VANNESSON Jean François –
M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril – M. BERNARD Philippe - M. GUILLAUME Geoffrey
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOLOU Nicolas – Mme GEHLFUSS Virginie - M. MICHEL Olivier – Mme
DEGUILLI Sabine – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis - M. THIRION Christian – M.
CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Alain – M. LOUIS Didier

Procurations : Mme RAMPON Catherine à M. CHANE Alain – M. IOHNER Christophe à Mme MARCHAL Astrid

Excusé(s) : M. GRANDADAM Daniel -

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombrait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 56

Présents : 51

Pouvoirs : 2

Excusés : 1

Votants : 53

Date d'affichage : 13 mai

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 50

Contre : 1

Absentions : 2

DECHETS

06_05_2026

Demande de subvention au titre de la DETR 2026 pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les sites de la déchèterie et de l'atelier communautaire

Philippe BARTHELEMY, vice-président à la prévention, valorisation et gestion des déchets, explique qu'afin de renforcer la sécurité des personnes, de prévenir les actes de malveillance et d'assurer la protection des biens, il est projeté la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur le site de la déchèterie et de l'atelier communautaire situés ZAE de Nomeny.

L'atelier étant attenant à la déchèterie, les installations de vidéoprotection sur ces deux bâtiments seront réalisées de manière concomitante. Les deux sites étant physiquement interconnectés, une intrusion ou un accès non autorisé sur l'un permet un passage direct vers l'autre, ce qui accentue les enjeux de sécurité et justifie une approche globale du dispositif. Les réseaux d'alimentation électrique et de câblage étant communs, cette organisation permet d'optimiser les coûts ainsi que la cohérence technique de l'installation.

Philippe BARTHELEMY précise que les projets sont inscrits au budget « gestion des déchets ménagers » pour le système installé à la déchèterie, pour un montant de 7860,00 €HT, soit 9 432,00 € TTC, et au budget principal pour le système installé à l'atelier de Nomeny pour un montant de 2 292,00 €HT, soit 2 750,40 € TTC ; budgets validés par délibération du conseil communautaire du 5 mars 2026. Il propose ensuite que cet investissement fasse l'objet d'une demande de subvention, au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - (DETR).

Le coût prévisionnel de l'opération est de 10 152,00 € HT, soit 12 182,40€ TTC.

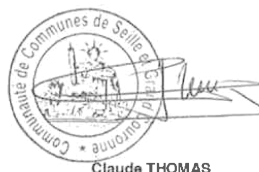
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	€ HT	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Installation d'un système de vidéoprotection sur les sites de la déchetterie et de l'atelier communautaire	10 152,00 €	12 182,40 €	Subventions Etat DETR 30 %	3 045,60 €
			FCTVA	1 998,40 €
			Autofinancement	7 138,40 €
TOTAL	10 152,00 €	12 182,40 €	TOTAL	12 182,40€

Philippe BARTHELEMY demande au conseil communautaire de valider cette opération, et de solliciter l'Etat au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX - (DETR) 2026, pour le financement de celle-ci, à hauteur de 30 % pour un montant total de 3 045,60 €.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 50 pour - 1 contre – 2 abstentions

- **Valide** l'opération ci-dessus,
- **Autorise** le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2026
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à un dépôt de demande de subvention



Claude THOMAS
2026.05.13 08:33:37 +0200
Ref:10994894-16576814-1-D
Signature numérique
le Président